

# [1] ASADHO

**B.P.16737**

**KINSHASA 1**

**R.D. Congo** /

**Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme**

African Association for the Defense of Humans Rights

## **COMMUNIQUE DE PRESSE N° 35/2009**

**« L'arrestation de Me Firmin Yangambi, Président de l'ONG Paix sur terre basée à Kisangani, s'est opérée en violation de la procédure légale »**

L'Association africaine de défense des droits de l'homme, ASADHO en sigle, est vivement préoccupée par les circonstances qui ont entouré l'arrestation de Me Firmin Yangambi, membre du Conseil de l'ordre du Barreau de Kisangani et Président de l'ONG des droits de l'homme « Paix sur terre ».

En effet, il ressort du recoupement des enquêtes menées par l'ASADHO que Me Firmin Yangambi avait convenu un rendez-vous avec un officier de la Garde Républicaine (GR), le dimanche 27/09/2009 vers 7 heures du matin, afin de discuter de l'arrestation de son petit-frère Benjamin Olangi, étudiant en 2<sup>ème</sup> licence, faculté des sciences économiques, à l'Université Catholique de Kinshasa. C'est ainsi qu'il avait quitté son domicile vers 6 heures 30 du 27/09/2009 et depuis lors il n'y était plus revenu. Sa famille n'a eu de nouvelles du lieu où il se trouverait que ce lundi 28/09/2009 à la suite du point de presse tenu par le Porte parole du Gouvernement, le Ministre Mende Omalanga, à l'occasion duquel il a annoncé son arrestation par « la justice militaire au motif qu'il aurait convoyé une cargaison d'armes dans le but de lancer un nouveau mouvement insurrectionnel contre la RDC à partir de Kisangani ». Il est détenu, à ce jour, dans un lieu tenu secret et, sa famille et ses avocats ne savent pas lui rendre visite.

L'ASADHO dénonce le fait que Me Firmin Yangambi ait été arrêté en violation flagrante des conditions de forme prévues par la Constitution ainsi que les Codes de procédure pénale militaire et ordinaire congolais. Les droits fondamentaux lui garantis par la Constitution notamment de se faire assister à toutes les étapes de la procédure par un Conseil de son choix et de recevoir la visite de

membres de sa famille ne sont pas respectés.

La famille de Me Firmin Yangambi et l'ASADHO craignent sérieusement quant à la préservation de son intégrité physique et psychologique.

C'est pourquoi, l'ASADHO recommande :

• **A l'Auditeur Général des FARDC :**

- De révéler le lieu où Me Firmin Yangambi est détenu à ce jour afin de permettre à ses Conseils de l'assister et, aux membres de sa famille de lui rendre visite;

- De prendre des dispositions appropriées afin qu'il soit traité de manière à préserver sa vie, sa santé physique et mentale ainsi que sa dignité.

• **Au Gouvernement :**

- De respecter la présomption d'innocence dont jouit Me Firmin Yangambi et s'abstenir toute interférence sur l'instruction des faits mis à sa charge.

Fait à Kinshasa, le 29

septembre 2009

**ASADHO**

**Pour toute information, contactez :**

**Me Jean Claude KATENDE : Président National.**

**Téléphone : 00243 811.729.908**

**Me Georges KAPIAMBA : Vice Président National.**

**Téléphone 00243.814.043.641**

---

\*Organisation affiliée à la Commission Internationale des Juristes (Genève), à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples (Banjul) et Membre du Réseau OMCT/SOS Torture.

ASADHO  
des avenues du Plateau et Likasi n°1

Croisement

Kinshasa / Gombe, Local 1, 1<sup>er</sup> niveau  
asadhokin@yahoo.fr

E-mail :

Tél. (00243) 9999 37493,0997032984, 0814043641  
Blog : [blog.asadho-rdc.org](http://blog.asadho-rdc.org)

Site :

[www.asadho-rdc.org](http://www.asadho-rdc.org),

-----  
*Maitre Jean Claude Katende*  
*Avocat au Barreau de LUBUMBASHI*  
*Président National de l'ASADHO*  
*Tél : + "243 811 729 908, + 243 9970 32 984*  
*KINSHASA*  
***République Démocratique du Congo***

---

-----